

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 17 mars 2014 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michel Croteau, Maire
Madame Sylviane Cloutier, conseillère
Madame Diane Guérard, conseillère
Monsieur Guy Jacob, conseiller
Monsieur Claude Lessard, conseiller
Monsieur Claude Tessier, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Vivian Viviers, directrice générale
Monsieur Denis Bourgault, inspecteur municipal

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 17 février 2014;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur ;
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion ;
8. Correspondance;
9. Programme de formation FQM;
10. Programme Info-Stop;
11. Entente relative à la fourniture de services de police par la S.Q.;
12. Soumission pour l'entretien des terrains municipaux pour l'année 2014;
13. Demande de dérogation mineure pour le 40, chemin Thomas-Maher;
14. Demande de dérogation mineure pour le 582, chemin Thomas-Maher;
15. Rapport sur traitement des sols et de la forêt propre au Lac-Saint-Joseph;
16. Autres sujets:
17. Période de questions
18. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire Michel Croteau souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

014-2014 Adoption de l'ordre du jour (2)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Tessier

SECONDÉ par la conseillère Sylviane Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour préparé par la secrétaire-trésorière en y ajoutant au point 15 les sujets suivants:

- a) Nomination de deux nouveaux membres au Comité Consultatif d'Urbanisme;
- b) Nomination des membres au Comité de revégétalisation;
- c) Corporation de gestion de la zone humide de la Seigneurie du Lac-St-Joseph;
- d) Téléphones cellulaires.

ADOPTÉ

015-2014 Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2014 (3)

Madame Diane Guérard mentionne qu'elle aimerait voir au procès-verbal les corrections qui sont apportées au procès-verbal de la séance précédente lorsqu'il y en a. Mme Viviers répond qu'elles sont mentionnées lorsqu'elles sont importantes mais s'il n'y a qu'une erreur cléricale, elle la corrige et ne la mentionne pas. Cependant, elle en fera mention pour les prochains procès-verbaux.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Diane Guérard

SECONDÉ par le conseiller Jacques Tessier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 17 février 2014, après avoir apporté la correction suivante:

- À la page 4, au point "Suivi du dossier du Comité de revégétalisation", il faudrait enlever la dernière phrase soit "*M. Claude Tessier ajoute que ce comité devrait être réuni avec le Comité consultatif d'urbanisme pour travailler de concert.*"

ADOPTÉ

016-2014 Adoption des listes et rapports mensuels (4)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Diane Guérard

SECONDÉ par le conseiller Guy Jacob

ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de février 2014;
- Conciliation bancaire au 28 février 2014;
- Rapport budgétaire pour le mois de février 2014.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

017-2014 Certificats de crédits disponibles (5)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Guy Jacob,
SECONDÉ par le conseiller Claude Tessier
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

018-2014 Rapport de l'inspecteur (6)

M. Denis Bourgault dépose le résumé des permis et certificats émis pour le mois de février 2014. Il y a eu 3 permis d'abattage d'arbres et un permis d'agrandissement pour une valeur de 18000 \$.

On parle par la suite du projet de la Baie-des-Maher et M. Claude Tessier propose d'en discuter au CCU. Ça prendrait quelqu'un qui pourrait nous éclairer sur les nouvelles technologies.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Guy Jacob,
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport de l'inspecteur

ADOPTÉ

019-2014 Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion (7)

Mme Viviers mentionne qu'il faudra faire un changement de zonage ainsi qu'une délégation de compétence concernant l'emplacement de la future caserne satellite dès que nous aurons la confirmation écrite de la cession des terrains.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ

020-2014 Correspondance (8)

Mme Viviers fait part de la correspondance reçue:

- Invitation au Cocktail-Santé de la Clinique médicale Ste-Catherine.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Guy Jacob,
ET RÉSOLU d'acheter quatre (4) billets pour le cocktail pour les membres du conseil qui désirent y assister.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Programme de formation FQM (9)

Mme Viviers rappelle aux membres du Conseil que les cours dispensés par la FQM concernant *Le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* et *Les rôles et responsabilités des élus* seront donnés en privé à l'Auberge Duchesnay et que des membres des conseils de St-Raymond, Shannon et Lac-Sergent se joindront à nous afin d'en diminuer les coûts. Le cours concernant *Le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* aura lieu le **mardi 1er avril 2014** et celui concernant *Les rôles et responsabilités des élus* sera donné le **mardi 13 mai 2014** de 16h00 à 21h00.

021-2014 Programme Info-Stop (10)

Mme Viviers explique aux membres du Conseil le nouveau Programme Info-Stop qui est offert en collaboration avec la MRC et la Sûreté du Québec pour faciliter les interventions lors d'une urgence. Il s'agit d'un "Stop" magnétique sur lequel sont inscrits les numéros d'urgence et qui doit être apposé sur le réfrigérateur. Également une bouteille de plastique à l'intérieur de laquelle est jointe une fiche signalétique indiquant les informations de santé sur la personne soit les numéros d'assurance-maladie, liste des médicaments, état de santé, personne à aviser etc.

Ce programme s'adresse à tous, est gratuit et si un ambulancier, premier répondant ou tout autre intervenant se présente à la résidence et voit se "stop" sur le réfrigérateur, il prend la bouteille dans la porte du frigo et n'a pas besoin de chercher d'autres documents, ce qui accélère l'intervention à apporter.

Ce service est offert gratuitement à tous les citoyens qui en feront la demande et une présentation sera faite par un agent de la Sûreté du Québec en juillet prochain de même qu'une distribution des éléments mentionnés ci-haut, soit panneau magnétique, fiche et bouteille.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Guy Jacob,
ET RÉSOLU d'adhérer au Programme Info-Stop.

ADOPTÉ

Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec (11)

Les membres du Conseil ayant tous reçu le document d'entente, ils en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits.

022-2014 Soumission pour l'entretien des terrains municipaux pour l'année 2014 (12)

Madame Viviers soumet aux membres du Conseil une soumission de M. Jean-Pierre Boucher pour l'entretien des propriétés municipales pour 2014; il s'agit d'un estimé au montant de 5 320\$.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Monsieur Claude Lessard demande si nous ne devrions pas demander d'autres estimés avant d'accepter cette offre de services. Mme Viviers répond que nous l'avons fait il y a environ deux ans et que nous n'en avons reçu qu'une seule qui était beaucoup plus onéreuse et que la personne qui avait soumissionné était de Saint-Raymond et ne connaissait pas les terrains. De plus, Monsieur Boucher est toujours disponible en cas d'urgence.

Monsieur Jacques Tessier fait part d'un intérêt personnel et s'abstient de toute discussion et de voter sur ce point.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylviane Cloutier
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat d'entretien des propriétés municipales à M. Jean-Pierre Boucher pour 2014.

ADOPTÉ

023-2014 Demande de dérogation mineure pour le 40, chemin Thomas-Maher

Madame Sylviane Cloutier fait part d'un intérêt particulier et s'abstient de voter sur ce point.

Monsieur Bourgault dépose et explique la demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage sur la propriété du 40, chemin Thomas-Maher.

Monsieur Claude Tessier précise qu'après présentation de cette demande et explications fournies par le propriétaire, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure mais conditionnellement à ce que les trois côtés où il n'y a pas de porte soient remblayés jusqu'à la hauteur du solage.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Diane Guérard
ET RÉSOLU d'accorder la dérogation mineure pour la propriété du 40, chemin Thomas-Maher.

ADOPTÉ

024-2014 Demande de dérogation mineure pour le 582, chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault dépose et explique la demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement projeté de la résidence du 582, chemin Thomas-Maher.

Monsieur Claude Tessier précise qu'après présentation de cette demande et explications fournies par les propriétaires, le Comité consultatif d'urbanisme trouve qu'il s'avère difficile d'acquiescer à cette demande et ce, pour les raisons suivantes:

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Il rappelle les quatre conditions énumérées dans le dépliant du Gouvernement du Québec, intitulé "*Comité consultatif d'Urbanisme, Son rôle et ses tâches*" pour lesquelles une dérogation peut être accordée soit:

"Avant de formuler des recommandations ou de rendre une décision, le CCU et le conseil doivent analyser toute demande de dérogation à la lumière des quatre critères imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ainsi, une dérogation peut être accordée seulement:

- si l'application du Règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur;*
- si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;*
- si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;*
- si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis."*

M. Tessier ajoute que 1) les travaux ne sont pas en cours, 2) les propriétaires sont de bonne foi, 3) ça ne respecte pas le plan d'urbanisme, 4) ça peut porter atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins.

En s'appuyant sur ces 4 points, la recommandation est à l'effet de refuser la demande de dérogation parce que ça ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme.

Le plan proposé va à l'encontre du règlement municipal mais toute modification au plan soumis ou tout argument nouveau peut faire l'objet d'une nouvelle demande sur laquelle le Conseil pourra se pencher.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Tessier

ET RÉSOLU de refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété du 582, chemin Thomas-Maher avec dissidence de M. Jacques Tessier.

ADOPTÉ

Rapport sur traitement des sols et de la forêt propre au Lac-Saint-Joseph

Monsieur Bourgault mentionne qu'il a rencontré avec le maire, M. Denis Blanchet, ingénieur forestier, pour la préparation d'un rapport concernant le traitement des sols et de la forêt. Nous rencontrons de plus en plus de problèmes concernant le remblai ou le déblai. Il faut comprendre quelle sorte de sols nous entourent, il faut vérifier les essences d'arbres, le 40% de couvert forestier à respecter, la qualité des sols, etc. M. Blanchet nous transmettra une offre de service dans les prochains jours.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

025-2014 Autres sujets:

a) Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

Monsieur Guy Jacob et Monsieur Michel Careau n'ayant pas renouvelé leur mandat, deux nouveaux membres seraient disposés à les remplacer soit M. Claude Lessard et M. Luc Gagnon.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Tessier
ET RÉSOLU d'accepter M. Claude Lessard et M. Luc Gagnon comme membres du Comité consultatif d'urbanisme qui se compose maintenant des personnes suivantes:

- M. Claude Tessier, Président
- M. Daniel Audet
- M. André Boily
- M. Denis Bourgault
- M. Luc Gagnon
- M. Claude Lessard
- M. Jean-Sébastien Sheedy

b) Comité de revégétalisation

M. Claude Lessard mentionne qu'il a formé son comité de revégétalisation qui se compose de:

- M. Claude Lessard, président;
- M. Daniel Audet
- M. O'Donnell Bédard
- Mme Sara-T. Lefebvre
- M. Louis Morin
- M. Claude Tessier

c) Corporation de gestion de la zone humide de la Seigneurie du Lac-St-Joseph

M. Guy Jacob remet aux membres du Conseil copie d'une lettre reçue de la Ville de Fossambault concernant une rencontre pour former la Corporation de gestion de la zone humide de la Seigneurie du Lac-St-Joseph. Il avait manifesté à l'époque son intérêt pour ce comité mais ne pourra assister à cette séance le 23 avril prochain. Il aimerait toutefois que quelqu'un y assiste. M. Claude Lessard ira et nous fera rapport par la suite.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Téléphones cellulaires

M. Jacques Tessier demande le résultat des démarches suite à sa demande de contacter les compagnies. Mme Viviers répond qu'elle s'est informée auprès de la Ville de Ste-Catherine qui a déjà fait des démarches en ce sens et que ça n'avait rien donné. M. Tessier demande à nouveau à Mme Viviers d'écrire aux différentes compagnies pour ce qui est du service de téléphonie cellulaire autour du lac.

026-2014 Levée de la séance et date de la prochaine assemblée

Étant donné l'absence de la majorité des membres pour la séance du 21 avril, la prochaine séance aura lieu le 1er avril 2014 de 15h00 à 16h00, tout de suite avant la formation sur le Code d'éthique et de déontologie.

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Sylviane Cloutier,

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h20.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire